

APEPB

*Association Loi 1901 pour la Protection
De l'Environnement des Personnes et ces Biens
790 Chemin des Crêtes
01390 Saint Jean de Thurigneux
Tel 04 74 00 84 86*
Le Président

à

Le 03 décembre 2020

Madame Lucie ROESCH
Directrice de cabinet de la Préfecture de l'Ain
Présidente de la CSS
Préfecture de l'Ain
45, avenue Alsace Lorraine
01000 Bourg-en-Bresse cedex

Lettre R + AR

Madame la Préfète,

Je vous remercie de votre invitation ce 2 décembre à l'audio-conférence pour la CSS site Seveso haut risque UKOBA et aux échanges qu'elle a suscités.

J'ai rappelé à cette occasion les modifications déjà adressées les 18 et 25 novembre au secrétariat de la DREAL pour pouvoir approuver les compte rendus de 2019 celui du 20 décembre 2017 modifié qui avait eu notre accord et celui de Mr de LAFOUCHARDIERE au début de la CSS du 25 octobre 2019 .

A entendre réitérées les présentations des dirigeants de l'Entreprise UKOBA tout est normal et on se demanderait presque pourquoi nous sommes ici à nouveau : La réalité est tout autre et les problèmes que pose UKOBA, l'historique des réunions, enquêtes publiques, CLIC et CSS successifs, prouvent que les analyses et actions multiples de l'APEPB étaient et demeurent nécessaires ; en dépit d'une autorisation initiale de mairie de laisser s'installer PYRAGRIC à SAINT JEAN de THURIGNEUX, des carences de l'exploitant et des soucis rencontrés par les représentants de l'Etat pour assurer la sécurité du site UKOBA inadapté dangereux et qui reste pollué, des éléments essentiels manquent ; un échappatoire en invoquant la sureté (...et même le terrorisme ?) pour taire ces résultats confirme que la sécurité du site Seveso haut risque n'est pas assurée : la pollution est une chose et la sureté en est une autre : tout ce qui reste caché volontairement n'est pas normal. La pollution des sols est très ancienne elle a eu lieu dès la création du site dès les années 75 des produits toxiques ayant été enterrés et des rejets chroniques ayant entraîné une pollution du sol au droit de chaque bâtiment par des matières premières, comme le souligne une situation du site qui nécessite des investigations supplémentaires à la date du 05 / 06 / 2013 : Site BASOL auteur de la qualification DREAL UD01.
Ces éléments doivent être identifiés et connus des habitants et des riverains.

Une étude de radar de sol par PYROTECH n'a jamais été fournie. Tous ces éléments essentiels demandent à être éclairci pour pouvoir assurer la pérennité d'exploitation d'un site déjà inadapté à un tel stockage.

Je ne reprendrai pas tout l'historique désormais connu mais je soulignerai les actions menées par les représentants des riverains depuis 2008 puis par l'APEPB depuis 2011 dans le but d'éviter un grave accident du fait de la structure même du site dénoncée dans un rapport technique du 14 mai 2013 par Mr SOULARD expert en pyrotechnie, ainsi que les nuisances sonores et polluantes. Le maire Monsieur COLLON, le maire Monsieur BERTHOMIEUX et son 1^{er} adjoint à l'urbanisme et au PLU Monsieur RIBAUT alors adjoint ou conseillers s'étaient d'ailleurs engagés avec plus de 700 habitants en signant une pétition de l'APEPB relative à une étude de déplacement. Une telle entreprise n'a rien à faire au coeur de la Dombes et de NATURA 2000 en une zone humide et protégée des oiseaux.

Les analyses présentées du bruit du fait de l'entreprise et de petites charges tirées du champ de tir ne correspondent en rien aux nuisances sonores subies par les riverains lors de fortes charges émises lors de tirs d'essais pratiqués par l'Entreprise et à partir du Golf de MONTHIEUX. Après trois plaintes d'habitants reçues par l'APEPB et transmises à la DREAL et un courrier du Directeur de la Fondation VEROTS adressé au Président de l'Association, au vu de tirs d'essais à partir du Golf, l'Association était mise dans l'obligation de déposer une plainte officielle le 5 avril 2019 en gendarmerie.

Un nouveau courrier du 15 novembre 2019 était adressé à Monsieur le Préfet. Les tirs sont bien des tirs d'essais confirmés par le GOLF au gendarme et à une journaliste. Ce ne sont pas des tirs classiques mais des tirs expérimentaux dont les risques se trouvent de ce fait accrus voir inconnus. Les tirs expérimentaux relèvent bien de la législation des établissements classés. Ils ne peuvent avoir lieu à l'intérieur du périmètre de sécurité à peine de compromettre la sécurité des installations sensibles de l'Entreprise ; ils ne peuvent davantage être réalisés à l'extérieur, faute pour l'Entreprise UKOBA de disposer de terrains eux-mêmes entourés d'un périmètre de sécurité, à peine de faire courir des risques certains et non mesurés à des tiers. De fait les tirs d'essais se déroulent actuellement essentiellement du golf de MONTHIEUX, hors des zones dépendant de l'Entreprise UKOBA, sans le moindre contrôle sérieux possible. Indépendamment de toutes les nuisances sonores et polluantes engendrées (plusieurs tonnes de cendres toxiques) ces risques qui n'apparaissent pas avoir été pris en compte sont de nature à justifier, en l'état, l'interdiction des tirs futurs projetés. D'ailleurs la Société UKOBA se prévalait de tirs d'essais normalement effectués en Chine (*déclaration de Monsieur ANDRESS au CSS du 20 décembre 2017*).

Nous n'acceptons plus de tels tirs ou la reprise de telles nuisances, tant pour les riverains que pour les animaux et la c'est le docteur vétérinaire qui parle. Il faudra avoir connaissance de l'étude de danger et reconsidérer possiblement un PPRT même s'il n'élimine pas le risque, d'autant qu'un camping demeure en partie en zone létale du site en cas d'accident, une aberration de plus si maintenu au PLU comme il semble.

Je demande que cet échange apparaisse au compte rendu.

Madame je tiens à vous remercier de l'écoute dont vous avez fait part ce jour en votre qualité de Présidente dans un contexte sanitaire particulièrement difficile et Je vous prie de croire à l'expression de mes meilleures Salutations .

François PEROT
Docteur vétérinaire

Cc : - Monsieur le Ministre de la transition écologique et solidaire
- Monsieur le Maire de MONTHIEUX
- Monsieur le Maire de SAINT JEAN DE THURIGNEUX

